



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHYSIQUE

*Reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 janvier 1881
Membre de la Société Européenne de Physique*

*Dernière mise à jour :
19 septembre 2014*

CONTACT :

33 rue Croulebarbe - 75013 PARIS

Tél. : 01 44 08 67 10

Fax. : 01 44 08 67 19

www.sfpnet.fr

**La Société Française de Physique ainsi que ses membres abonnés à Europhysics News
sont membres de la Société Européenne de Physique (EPS).**

Société Européenne de Physique

Président : John Dudley
Secrétaire Général : David Lee
6 Rue des Frères Lumière
68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 32 94 40 - Fax. : 03 89 32 94 49
www.eps.org

La Société Française de Physique est actionnaire majoritaire d'E.D.P. Sciences.

E.D.P. Sciences

Siège social - Administration - Rédaction
Directeur Général : Jean-Marc Quilbé
PA de Courtaboeuf
17 Avenue du Hoggar - BP 112
91940 Les Ulis Cedex A
Tél. : 01 69 18 75 75 - Fax. : 01 69 28 84 91
www.edpsciences.org

Siège social et administration

Secrétaire Général : Jean-Jacques BENATTAR - Tél. : 01 44 08 67 11
jean-jacques.benattar@sfpnet.org

Comptabilité : Jocelyne DUCHEZ - Tél. : 01 44 08 67 12
compta@sfpnet.org

Secrétariat/Fichier : Ghyslaine COLLON - Tél. : 01 44 08 67 10
secretariat@sfpnet.org

Communication : Mayline GAUTIE – Tél. : 01 44 08 67 13
mayline.gautie@sfpnet.org

Reflets de la Physique

Directeur de publication : Jean-Jacques BENATTAR
Président du comité de rédaction : Stefano PANEBIANCO
Rédacteur en chef : Charles de NOVION
Secrétaire de rédaction : Agathe CYMER
www.refletsdelaphysique.fr

SOMMAIRE

Statuts	page 3
Structures de la SFP	page 11
Sections locales	page 12
Divisions de spécialité, actions	page 13
Anciens Présidents, Secrétaires Généraux, Trésoriers, Membres du Bureau	page 14
Anciens Membres du Conseil	page 19
Anciens Membres d'Honneur	page 30
Prix décernés par la Société	page 32
Membres d'Honneur	page 51

Statuts de la Société Française de Physique

But et composition de l'association

Article 1er

L'association dite "SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHYSIQUE", fondée en 1873 et reconnue comme Etablissement d'utilité publique par décret du 15 Janvier 1881, a pour but de contribuer au développement et au rayonnement de la Physique en France et d'y associer l'ensemble des physiciens de notre pays.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris.

Article 2

Les moyens d'action de la Société sont tous ceux susceptibles d'assurer la poursuite des buts définis à l'article 1er, notamment par l'organisation de colloques, conférences, débats, l'édition de journaux, bulletins et circulaires, l'organisation d'expositions, l'attribution de prix et récompenses, par l'entretien des rapports nécessaires avec les organismes et personnalités intéressés sur le plan national et sur le plan international, par l'organisation de sections locales et de divisions de spécialités dans des conditions précisées au règlement intérieur.

Article 3

L'Association se compose de personnes morales et physiques

- membres titulaires : (actif)
 - membres étudiants : (leur qualité est acquise pour une durée de deux ans à dater de leur adhésion, après quoi ils deviennent titulaires)
 - membres juniors : (doivent avoir moins de 30 ans)
 - membres bienfaiteurs : (versent une cotisation annuelle égale à 5 fois le montant de la cotisation des membres titulaires)
 - membres d'honneur : (ne paient aucune cotisation - le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'administration à d'éminents physiciens français ou étrangers ou à d'autres personnalités qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association - leur nombre est de quinze au plus)
 - membres à vie : (cette catégorie est supprimée à compter du 2 février 1991. Restent membres les obtentions antérieures à cette date)
 - collectivités : (personnes morales légalement constituées. Elles versent une cotisation annuelle égale à trois fois la cotisation d'un titulaire. Une collectivité peut-être membre bienfaiteur, auquel cas sa cotisation est celle d'un membre bienfaiteur ordinaire).
- Pour être membre, il faut être agréé par le Conseil d'Administration qui peut exiger, suivant les modalités définies au règlement intérieur, que la candidature soit présentée par des membres de l'Association.

Les membres titulaires, les membres juniors, les membres bienfaiteurs et les collectivités doivent payer une cotisation annuelle. La cotisation annuelle minimale est de 360 F pour les membres titulaires, 135 F pour les membres juniors, 1 800 F pour les membres bienfaiteurs. Les collectivités paient une cotisation annuelle d'un montant minima de 2 800 F et ne peuvent pas en effectuer le rachat.

Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les membres de toutes catégories ont les mêmes droits. Ils disposent chacun d'une voix à l'Assemblée Générale. Tous les membres de nationalité française sont éligibles au Conseil d'Administration.

Article 4

La qualité de membre de la Société se perd :

- 1° par la démission ;
- 2° par la radiation, prononcée par le Conseil, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, le membre intéressé ayant été préalablement appelé, dans ce dernier cas, à fournir ses explications et sauf recours à l'Assemblée Générale.

Administration et fonctionnement

Article 5

L'association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'Assemblée générale, est de 24 membres. Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret pour 3 ans, par l'Assemblée Générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette Assemblée.

Les anciens Présidents siègent, en outre, de droit au Conseil où ils ont voix consultative. En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

L'Assemblée Générale élit également 15 membres suppléants du Conseil qui peuvent être appelés à assister aux séances du Conseil avec voix consultative ou à remplacer un membre titulaire manquant.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers et les membres sortants sont rééligibles après un délai de 3 ans. Ces dernières dispositions ne s'appliquent pas aux membres exerçant une fonction au Bureau ou proposés pour une telle fonction.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, de quatre Secrétaires, dont un Secrétaire général, d'un Trésorier et d'un Trésorier-adjoint.

Le Bureau est élu pour un an. Les membres du Bureau sont rééligibles dans les conditions suivantes :

Le Vice-Président entrant désigné l'année précédente est automatiquement désigné comme Président pour les deux années à venir. Le Président sortant après deux ans de fonction est désigné comme Vice-Président sortant. Son nouveau mandat est d'une seule année. Il siège donc 4 années consécutives au Bureau. Il est assisté pendant chacune des deux années de son mandat de Président, d'un Vice-Président qui est, alternativement le Président sortant puis le Vice-Président entrant, nouvellement élu. Le Secrétaire Général est rééligible, mais ne peut occuper cette fonction plus de six ans. Les autres membres du Bureau sont rééligibles sans limitation. Chaque administrateur peut détenir un pouvoir en sus du sien.

Article 6

Le Conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blancs, ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Article 7

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution, en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de l'Association peuvent être appelés par le Président, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Article 8

L'Assemblée Générale de l'Association comprend les membres de toutes les catégories. Elle se réunit un fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Son Bureau est celui du Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur

les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Pour ces élections, le vote par correspondance est admis. Les membres empêchés d'assister à une réunion de l'Assemblée Générale peuvent donner leur pouvoir à un autre membre pour les représenter.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres de l'Association.

Sauf application des dispositions de l'article précédent, les agents rétribués de l'Association n'ont pas accès à l'Assemblée Générale.

Article 9

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'Assemblée générale.

Article 11

Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966 modifié .

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Article 12

Des sections locales peuvent être créées par délibération du Conseil d'Administration approuvée par l'Assemblée Générale et notifiée au Préfet dans le délai de huitaine.

Dotation, ressources annuelles

Article 13

La dotation comprend:

- 1) une somme de 20 406,54 F constituée en valeurs nominatives placées conformément aux prescriptions de l'article 14
- 2) les immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association
- 3) les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé
- 4) les sommes versées pour le rachat des cotisations
- 5) le dixième, au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'Association
- 6) la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'Association pour l'exercice suivant.

Article 14

Tous les capitaux mobiliers, y compris ceux de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avance.

Article 15

Les recettes annuelles de l'Association se composent:

- 1) du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue à l'alinéa 5 de l'article 134
- 2) des cotisations et souscriptions de ses membres
- 3) des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics
- 4) du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice
- 5) des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité

compétente

6) du produit des rétributions perçues pour service rendu.

Article 16

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation de résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

Il est justifié, chaque année, auprès du Préfet du département, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Education Nationale, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Modification des statuts et dissolution

Article 17

Les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins trente jours par avance.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice, présents ou régulièrement représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou régulièrement représentés.

Article 18

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un, des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être approuvée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou régulièrement représentés.

Article 19

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 6, alinéa 2 de la loi du 1er juillet 1901 modifié.

Article 20

Les délibérations de l'Assemblée Générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Education Nationale.

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

Surveillance et règlement intérieur

Article 21

Le Secrétaire Général doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture de Paris, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet ou à leur délégué, ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des comités locaux, sont adressés chaque année au Préfet de Paris, au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Education Nationale.

Article 22

Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Education Nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article 23

Le règlement intérieur préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée générale est adressé à la Préfecture de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministère de l'Intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

But et composition de l'association

Article 1

L'organisation de sections locales et celle de divisions de spécialités est définie et décidée par le Conseil d'Administration qui détermine leurs champs d'activité, leur attribue éventuellement des moyens financiers et ratifie la nomination des personnalités qui en assurent la direction.

Article 2

2-1 - Les membres ordinaires de l'association comprennent :

- les membres étudiants, dont la qualité est acquise pour une durée de deux ans au plus, à dater de leur adhésion, après quoi ils deviennent automatiquement membres titulaires ;
 - les membres titulaires ;
 - les membres juniors, qui doivent avoir moins de 30 ans ;
- les membres bienfaiteurs qui versent une cotisation annuelle égale à cinq fois le montant de la cotisation des membres titulaires.

2-2 - Les collectivités sont des personnes morales légalement constituées, qui versent une cotisation annuelle égale à trois fois le montant de la cotisation des membres titulaires. Une collectivité peut être membre bienfaiteur, auquel cas sa cotisation est celle d'un membre bienfaiteur ordinaire.

2-3 - Outre les membres ordinaires et les collectivités, l'Association compte des membres d'honneur désignés conformément aux Statuts (article 3), sans qu'il puisse en être nommé plus de deux chaque année.

Article 3

La nomination des membres est approuvée par le Conseil d'Administration sur présentation de deux membres, dont l'un au moins est un membre ordinaire ou un membre d'honneur.

Article 4

4-1 - Les membres retraités, qui en font la demande, bénéficient d'une cotisation réduite d'un montant égal à celui de la cotisation des membres juniors, mais le service du Journal de Physique ne leur est alors plus assuré.

4-2 - S'ils ont au moins trente années d'ancienneté à la Société Française de Physique, les retraités qui décideront de renoncer au service du Journal de Physique seront dispensés de toute cotisation, en gardant cependant leur qualité de membre et en recevant le bulletin et les diverses circulaires.

Administration et fonctionnement

Article 5

Le Conseil peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toutes les personnalités le secondant dans ses tâches, notamment, outre les anciens Présidents, les responsables des divisions de spécialités, des sections locales, des commissions ou groupes de travail.

Article 6

- 6-1 - Le Conseil comprend des membres ordinaires et des membres du Bureau.
- 6-2 - Le nombre des membres ordinaires est de quinze. Le nombre des membres du Bureau est de neuf.
- 6-3 - Tous les membres de l'Association peuvent proposer des candidats à l'élection des membres ordinaires du Conseil et de leurs suppléants.

6-4 - L'élection des nouveaux membres du Conseil s'effectue par correspondance sur des listes de candidatures dressées par le Conseil :

- à partir des propositions reçues des membres de l'Association, en ce qui concerne les deux listes concernant respectivement les sièges ordinaires et ceux de suppléants, toutes deux comportant un nombre de candidats excédant le nombre de sièges à pourvoir ;
- directement sur une liste comportant un seul nom par siège à pourvoir pour les membres proposés pour le Bureau.

6-5 - Les membres de l'Association peuvent voter pour d'autres noms que ceux proposés par le Conseil ; ils peuvent rayer des noms.

6-6 - Lors du renouvellement par tiers des membres du Conseil, les membres suppléants ne sont pas immédiatement rééligibles comme membres du Conseil, sauf s'ils sont préalablement proposés au Bureau.

Article 7

Les membres du Bureau sont proclamés élus par le nouveau Conseil sur la base des propositions antérieures et du vote de l'Assemblée Générale (recueilli par correspondance).

Article 8

Le Président donne délégation permanente au Secrétaire Général pour représenter l'Association dans tous les actes de la vie civile, notamment pour ordonnancer les dépenses.

Cotisations

Article 9

9-1 - La cotisation de l'année doit être payée avant le 1er juillet. En cas de non paiement d'une cotisation échue et réclamée, l'envoi des publications est supprimé.

Tout membre en retard de deux années pour le paiement de sa cotisation sera, après un dernier avertissement resté sans réponse, rayé des listes de l'Association.

Toute démission donnée ne sera valable qu'après acquittement des cotisations dues.

9-2 - Les dépenses sont ordonnancées par le Président qui peut déléguer ses pouvoirs au Secrétaire Général.

Commissaires aux comptes

Article 10

10-1 - Les comptes des recettes et dépenses sont présentés chaque année au Conseil par le Trésorier, puis soumis à l'Assemblée Générale.

10-2 - Le Conseil désigne une Commission de trois membres de l'Association, extérieurs au Conseil, pour examiner les comptes et présenter leur rapport à l'Assemblée Générale.

Commissions

Article 11

11-1 - Le Conseil désigne les membres des Commissions organisées au sein de l'Association pour développer son activité dans les différents domaines. Il ratifie la désignation des responsables de ces Commissions. Il reçoit les comptes rendus de leurs travaux.

11-2 - Le Président de la Commission des Publications assiste, avec voix consultative, aux séances du Bureau, même s'il n'en est pas déjà membre élu.

11-3 - Les responsables des Commissions peuvent être invités à assister, dans les mêmes conditions, aux séances du Conseil s'ils n'en sont pas déjà membres.

Sections locales

Article 12

12-1 - Les sections locales tiennent au moins une fois par an une Assemblée de tous leurs membres.

12-2 - Les responsables des sections locales sont élus par les membres de ces sections avec une périodicité comparable à celle des élections au Conseil. Le Président et le Secrétaire d'une section locale ne sont pas immédiatement renouvelables.

12-3 - Les dispositions régissant le fonctionnement de chaque section locale sont codifiées

dans un règlement intérieur de la section locale, approuvé par le Conseil de l'Association.
12-4 - Le Conseil peut déléguer aux sections locales les moyens financiers nécessaires à leurs activités particulières. Le responsable financier local rend compte au Trésorier de l'Association de l'emploi de ces fonds.

Approuvé par décret du 11 septembre 1970
paru au "Journal Officiel" du 23 septembre 1970

Modifié et approuvé par décret du 8 novembre 1991

Structures de la Société Française de Physique

Bureau

Président : Alain FONTAINE
Vice-Président : Michel LANNOO
Secrétaire Général : Jean-Jacques BENATTAR
Trésorière : Françoise BOUREE
Secrétaires : Charles-Henri de NOVION
Jean-Paul DURAUD
Amand GEORGE
Samuel GUIBAL
Marc STEHLE

Conseil

ANAKKAR Abdelkader	HENNEQUIN Daniel
BERTHOMIER Matthieu	LEBRE Agnès
BREMOND Georges	LEVELUT Claire
COHADON Pierre-François	LOLLMAN Dave
COUPRIE Marie-Emmanuelle	MARIETTE Henri
COUVREUR Stéphanie	MERLEN Alexandre
De BACKER Marie-Renée	MORIN Sandrine
DULIEU Olivier	RAIROUX Patrick
DUMORA Denis	ROBERT-PHILIP Isabelle
EMERY-SCHRENK Sandrine	ROSNET Philippe
GAY Pascal	VIALLAT Annie

Sections locales

<u>Section</u>	<u>Président</u>
Alpes	MARTY Laetitia
Alsace	GILLIOT Pierre
Aquitaine	VILLAIN GUILLOT Simon
Auvergne	MORENAS Vincent
Basse Normandie	LOPEZ Olivier
Bourgogne Franche-Comté	BOUDON Vincent
Bretagne	<i>En attente d'élection</i>
Centre	ANDREAZZA Caroline
Champagne, Ardennes	BODNAR Jean-Luc
Côte d'Azur	BLANC Wilfried
Haute Normandie	MORIN Sandrine
Languedoc Roussillon	TERKI Ferial
Limousin	REMY Sophie
Lorraine	MANGIN Stéphane
Midi Pyrénées	PUJOL Pierre
Nord – Pas de Calais	HENNEQUIN Daniel
Paris Centre	GUIBAL Samuel
Paris Sud	DESCOTES-GENON Sébastien
Pays de Loire	MOKRANI Arezki
Poitou Charente	PACAUD Jérôme
Provence	LOLLMAN Dave
Rhône	BREMOND Georges

Divisions de spécialité

Division	Président
Astrophysique	BURGARELLA Denis
Accélérateurs et Techniques Associées	REVOL Jean-Luc
Intergroupe des Théoriciens	DAVID François
Physique et Vivant	BASSEREAU Patricia
Particules et Champs	WORMSER Guy
Phys. Atomique, Moléculaire, Optique	DULIEU Olivier
Physique de la Matière Condensée	MINGUZZI Anna
Physique Nucléaire	MARGUERON Jérôme
Physique des Plasmas	GRISOLIA Christian
Chimie/Physique	POMMERET Stanislas
Groupe Français des Polymères	VIOVY Jean-Louis
Sté Française de Neutronique	DESMEDT Arnaud

Actions et Commissions de travail

Action	Responsable
Reflets de la Physique	PANEBIANCO Stefano
Commission des Prix	FONTAINE Alain
Commission des Publications	VAN TIGGELEN Bart
Droits de l'Homme et Questions éthiques	PANCZER Gérard
Congrès général SFP 2015	ESTEVE Daniel
Energie et Environnement	BOBIN Jean-Louis
Enseignement	LEBRUN Nathalie
SFP - Femmes	PIERRON BOHNES V.
Olympiades de Physique	CHAVEL Pierre
Physique et Interrogations Fondamentales	SACQUIN Yves
Jeunes de la Physique	LOLLMAN Dave
Culture scientifique	BIDEAU Daniel

Anciens présidents, secrétaires généraux, trésoriers, membres du bureau

Présidents

1873 Fizeau H.	1924 Fabry Ch.	1970 Friedel Jacques
1874 Bertin	1925 Berthelot D.	1971 Soutif Michel
1875 Jamin	1926 Langevin P.	1972 Mathieu- Faraggi H.
1876 Quet	1927 Lumière L.	1973 Castaing Raymond
1877 Becquerel Ed.	1928 Bernard H.	1975 Lagarrigue A.
1878 Blavier	1929 Perrin J.	1974 Solomon Ionel
1879 Berthelot M.	1930 Lemoine J.	1976 de Dominicis C.
1880 Mascart E.	1931 Cotton A.	1977 Schatzman E.
1881 Cornu A.	1932 Gutton C.	1978 Dreyfus B.
1882 Gernez D.	1933 Broglie M. de	1979 Michel L.
1883 Janssen J.C.	1934 Bloch E.	1980 Cagnac Bernard
1884 Potier	1935 Maurain Ch.	1981 Blanc-Lapierre André
1885 Marey E.	1936 Mauguin Ch.	1982 De Gennes Pierre-G.
1886 Sebert	1937 Esclangon E.	1983 Manus Claude
1887 Wolf	1939 Chevenard P.	1984 Nozières Philippe
1888 Romilly de	1942 Dunoyer L.	1985 Jacob Maurice
1889 Mascart E.	1943 Perard A.	1986 Aigrain Pierre
1890 Maillard	1944 Cabannes J.	1987 Laval Guy
1891 Friedel Ch.	1945 Ribaud G.	1988 Winter Jacques
1892 Violle J.	1946 Joliot F.	1989 Lena Pierre
1893 Lippmann G.	1947 Bauer E.	1990 Iliopoulos Jean
1894 Joubert	1948 Gramont A. de	91-92Turlay René
1895 Cailletet	1949 Broglie L. de	93-94Kaplan Daniel
1896 Bouty	1950 Darmois E.	95-96Lambert Marianne
1897 Becquerel H.	1951 Fleury P.	97-98Balian Roger
1898 Benoît R.	1952 Portevin A.	99-00Hurault Jean- Paul
1899 Bassot	1953 Pauthenier M.	01-02Guyon Etienne
1900 Cornu A.	1954 Kastler Alfred	2004 Brezin Edouard
1901 Pellat	1955 Leprince Ringuet L.	2005 Maynard Roger
1902 Poincaré H.	1956 Lucas R.	2007 Leduc Michèle
1903 Gariel C.M.	1957 Neel Louis	2009 Petroff Yves
1904 Arsonval d'	1958 Jacquinet Pierre	2010 Ducloy Martial
1905 Dufet	1959 Yvon Jacques	2012 Lannoo Michel
1906 Amagat E.H.	1960 Curie Maurice	
1907 Le Chatelier H.	1961 Mathieu Jean- Paul	
1908 Deslandres	1962 Sadron Charles	
1909 Brillouin M.	1963 Guinier A.	
1910 Bertin L.-E.	1964 Wyart J.	
1911 Poincaré L.	1965 Lallemand André	
1912 Baillaud B.	1966 Lecompte Jean	
1913 Guillaume C.- E.	1967 Abragam Anatole	
1914 Bourgeois Gén.	1968 Brossel J.	
1919 Violle J.	1969 Berthelot André	
1920 Villard P.		
1920 Leduc A.		
1921 Janet		
1922 Abraham H.		
1923 Picard E.		

Secrétaires généraux

Almeida D' 1873-1880
 Joubert J. 1880-1890
 Pellat H. 1890-1898
 Poincaré L. 1898-1900
 Abraham H. 1900-1912
 De Broglie M. 1912-
 1921
 Dunoyer L. 1921-1931
 Darmois Eugène 1931-
 1943
 Fleury Pierre 1943-1947
 Jacquinot Pierre 1947-
 1953
 Maréchal André 1953-
 1958
 Aigrain Pierre 1959-
 1961
 Herpin André 1962-1968
 Netter Francis 1969-

1975
 Radvanyi Pierre 1975-
 1980
 Barrère Marcel 1980-
 1985
 Veyslié Madeleine
 1985-1990
 Sébenne Claude 1991-
 1996
 Teixeira José 1997-2002
 Vanniméus Jean 2003-
 2006
 Magnier Sylvie 2007-
 2009
 Daoud Mohamed 2010-
 2012
 Gérard Bonneaud 2013-
 2013

Trésoriers

Philippon 1873-1875
 Niaudet 1875-1882
 Maurat 1882-1890
 Gay 1890-1898
 De la Touanne 1898-1907
 Pellin Ph. 1907-1920
 Pellin F. 1920-1922
 Jobin A. 1922-1939
 Yvon Gustave 1939-1964

Chovin Jules Jean 1965-
 1979
 Cambornac Michel 1980-
 1992
 Gandais Madeleine 1993-
 2002
 Le Duff Joël 2003-2008

Membres du bureau depuis 1970

Burger J.P. 1969-1971	1992-1996
Hulin M. 1969-1973	Auvray Loïc1990-2000
Radvanyi Pierre 1968-1975	Fleury Vincent1997-2000
Badoz Jacques1971-1974	Micheron François1997-2000
Guyon Etienne1972-1975	Petipas Claude1999-2008
Aubert G. 1974-1977	Stolarczyk Thierry1999-2001
Papon P. 1975-1979	Treiner Jacques 2000-2007
Joffrin J. 1975-1976	Arribart Hervé2001-2004
Barrère Marcel1976-1978	Launois Pascal2001-2003
Fitaire M. 1977-1979	Dauchot Olivier 2002-2009
Taieb Maurice1978-1983	Orphal Johannes 2004-2007
Quéré Yves 1980-1981	Mosser Vincent 2005-2012
Hieblot James1980-1995	Billaud Pierre2008-2011
Brochet C. 1982-1983	Pottie Paul-Eric 2010-2013
Hulin M. 1984-1987	
Sapoval Bernard 1987-1989	
Landesman André1986-1991	
Paget Daniel1988-1993	
Le Quéau Dominique	

Anciens Membres du Conseil

2007 Abada Asmaa	1977 Arlincourt d'	1954 Barchewitz P.
1958 Abeles F.	1903 Armagnat	1962 Barchewitz P.
1956 Abragam A.	1968 Armbruster Raymond	1890 Baron
1874 Abria	1931 Arnulf	1942 Barrée
1878 Abria	1989 Arribert Hervé	1975 Barrère M.
1947 Abribat	1890 Arsonval d'	1960 Barriol J.
2010 Adda-Bedia Mokhtar	1998 Artru Xavier	1965 Baruch
1954 Aigrain Pierre	1972 Arvieu R.	2009 Bassereau Patricia
1992 Allan Guy	1969 Astier André	2005 Bassler Ursula
1979 Allemand R.	1982 Atten P.	1889 Bassot
1881 Alluard	1940 Aubert	1909 Battelli
1892 Amagat	1983 Aubert J.J.	1978 Baudalet B.
1957 Amaldi E.	1932 Aubertin	1980 Baudon J.
1964 Amat G.	2003 Audoly Basile	1920 Bauer E.
2001 Amblard François	1931 Auger P.	1925 Baume Pluvinel de la
1930 Andant	1965 Authier A.	1932 Baurand
1945 Andrade	1987 Auvray L.	1964 Bayen M.
1921 Andrault	1973 Averbuch P.	1980 Beal- Monod M.T.
1893 André Ch.	1962 Badoz Jacques	1935 Beauvais
1994 André Jean-Jacques	1888 Baillaud	1905 Beaulard
2009 Andreazza- Vignolle C.	1929 Baillaud J.	1910 Beclere
1976 Andrews	1886 Baille	1874 Becquerel A.
1881 Andrews	1927 Baldet	1878 Becquerel Ed.
1885 Angot	1993 Balibar Françoise	1888 Becquerel
2007 Antoine Rodolphe	1949 Barchewitz P.	1888 Becquerel H.
1922 Aries		1893 Becquerel

H.	Juan.Alberto	1985 Bois D.
1912 Becquerel J.	1925 Bialobjesky	1901 Bois du
1981 Bel N.	1880 Bicaht	2004 Boivineau Michel
1888 Bellatti	1990 Bienfait Michel	1922 Bonaparte Prince R.
1976 Belorizki	1886 Bienayme	1993 Bondiou Marc
1910 Benard	1887 Bienayme	2001 Bonhomme Gérard
1964 Bene	1982 Bienvenu Cl.	2010 Bonneaud Gérard
2007 Benlahsen Mohamed	1874 Billet	2005 Bonnet Gabrielle
1902 Benoist	1903 Birkeland	1999 Bordas Christian
1962 Benoist-Gueutal P.	1879 Bischoffsheim	2006 Bordet Pierre
1885 Benoit A.	1952 Bizette H.	1960 Bordoni P.G.
1963 Benoit H.	1900 Bjerknes	1914 Borel
1902 Beniost	1927 Bjerknes	1992 Bornarel Jean
1994 Berche Bertrand	1970 Blain F.	1902 Bose
1888 Berger	1912 Blanc	1926 Bosler
1879 Bergon	2008 Blanchet Valérie	1900 Bouasse
1899 Bergonie	1952 Blanc-Lapierre André	2001 Bouazaoui Mohamed
1961 Bernal J.D.	1970 Blanc-Lapierre André	2005 Bouchaud Elisabeth
1982 Bernard J.	1974 Blandin A.	1973 Bouchiat M.A.
1964 Bernard Y.	2010 Blanquet Estelle	1983 Bouchoule A.
1970 Bernas	1904 Blaserna	2006 Boudenot Jean-Claude
1949 Berthelot A.	1875 Blavier	2009 Boudon Vincent
1953 Berthelot A.	1884 Blandlot	1895 Boudreaux
1901 Berthelot D.	1961 Bloch C.	1992 Bougault
1876 Berthelot M.	1910 Bloch E.	
1974 Berthet G.	1921 Bloch L.	
1975 Berthier E.	1894 Blondel	
1876 Bertin	1905 Blondin	
1896 Bertin	1983 Bobin JL	
1888 Bertrand	2007 Bodnar Jean-Luc	
1927 Berthenod	1952 Boer de	
1997 Beswick	1940 Bogros	

Rémi	1993 Brochon	E.
1996 Bougerol	Jean-Claude	1922 Camichel
C.	1928 Broglie L.	1983 Campbell I.
1948 Bouhet	de	1930 Canac
2011 Bouju	1911 Broglie M.	1893 Cance
Xavier	de	1979 Candau S.
1901 Bourgeois	1923 Broglie M.	1895 Canet
Colonel	de	1926 Carimey
1875 Bourget	1998 Brom Jean-	1882 Carpentier
1968 Bousquet	Marie	J.
Paul	1957 Brossel J.	1887 Carpentier
1984 Boussié	2003 Brossier	J.
André	Philippe	1898 Carvallo E.
1874 Boutan	1923 Bruhat	1925 Carvallo J.
1878 Boutan	1941 Bruhat M.	1999 Cassagne
1972 Boutigny J.	1940 Brun E.	David
1942 Boutry G.	1897 Brunhes B.	1989 Cazenave
1881 Bouty	1922 Brylinsky	A.
1982 Brahic A.	E.	1890 Caspari
1898 Branly	1994 Buchy	1985 Castaing B.
1994 Brault	François	1969 Castaing
Pascal	1906 Buisson	Raymond
1989 Brechignac	1974 Bulabois J.	1935 Cau
Catherine	2001 Bultel	1944 Cauchois
1874 Breguet L.	Arnaud	Mlle
2007 Bremond	2011 Burgarella	1877 Cavaille-
Georges	Denis	Coll
2004 Brevet	1924 Canannes	1995 Cayatte
Pierre-François	1941 Cabannes	Servan Véronique
1980 Brezin E.	F.	1986 Cayet R.
1933 Bricout P.	1928 Cabrera B.	1970 Cayrel R.
1923 Brillouin L.	2009 Cacciani	1874 Cazin
1886 Brillouin	Patrice	1961 Chabbal
M.	1883 Caem	Robert
1891 Brillouin	1966 Cagnac B.	1996 Chaillout
M.	1942 Cahen	Catherine
1899 Broca	1878 Cailletet	1932 Chalonge
1960 Brochard	1884 Cailletet	1983 Chanin
J.Y.	1971 Caisso J.	M.L.
1979 Brochet C.	1894 Calardeau	1954 Chapelle J.

1949 Chapman	1962 Cojan J.L.	1874 Crova
1897 Chappuis P.	1923 Colin	1877 Crova
1892 Chappuis P.	1975 Collin-	1882 Crova
1886 Chardonnet	Souffrin S.	1924 Croze
de	1887 Colnet	1996 Crozet
1966 Charpak G.	d'Huart	Patrick
1901 Charpentier	1977 Combet	1895 Curie
1920 Charpy	H.A.	1904 Curie Mme
1988 Chartier G.	2007 Contreras	1961 Curie D.
1911 Chassagny	Sylvie	1947 Curie M.
1912 Chaumat H.	1900 Coppet de	1991 Currat
1874 Chautard	1876 Cornu	Roland
1921 Chauveau	2006 Cosleou	2007 Dageou
1994 Chauveau	Jean	Sylvie
Jacques	1977 Coste J.	1890 Damien
1914 Cheneveau	1903 Cotton	1932 Danjon
1992 Chermette	1944 Cotton	1925 Darmois E.
Henry	Mme	1932 Darrieus
1936 Chevallier	1947 Couder A.	1978 Darriulat P.
1982 Chevallier	1907 Couette	1940 Darrow
R.	2000 Coujou	2001 Dartyge
1923 Chevenard	Armand	Elisabeth
1997 Chiappetta	1984 Coulet	1914 Darzens
Pierre	Pierre	1935 Daure
1991 Chieze	1943 Coulomb	1970 Dautreppe
Jean-Pierre	1979 Coulomb P.	D.
1996 Chomaz	1965 Coulon R.	1927 Dauvillier
Philippe	2006 Couprie	1930 Dauzère
1928 Chrétien	Marie-E.	1908 Debierne
1909 Chwolson	1997 Courbon	1927 Debye
1909 Claude	Joel	1954 Dechêne
1988 Clavin P.	1973 Courtes G.	M.
1926 Clerc L.P.	1924 Courville	1920 Decombe
1995 Cohen	de	1891 Defforges
Solal Gérard	1956 Couture	2003 de France
1969 Cohen-	Mme L.	Gilles
Tannoudji Claude	1927 Cremieu	1929 Dejardin
1986 Coignet G.	1974 Cribier D.	1991 Delande
1934 Cojan J.	1992 Croquette	Dominique
1973 Cojan J.H.	Vincent	2001 Delannay

Renaud	1921 Duane	1883 Egoroff
1897 Delaunay	1943 Dubertret	1916 Egoroff
1967 Delcroix	1946 Dubois	1881 Eichtal d'
Jean-Loup	1988 Dubois M.	1889 Eiffel
2009 Del Fatti	2001 Dubois	1987 Elbaz E.
Natalia	Sylvain	1886 Elle
2000 Delon	1875 Duboscq J.	1912 Einstein
Antoine	2000 Dubourdieu	2006 Emery
1925 Delvalez	Catherine	Sandrine
1956 Denisse	1985 Ducasse A.	1977 Ericson
J.F.	1874 Duclaux	1980 Ernest J.
1951 Dereix M.	1913 Duclaux J.	1941 Errera
1988 Derrida B.	1970 Ducuing J.	1977 Escaig B.
1986 Derrien J.	1933 Dufay	1933 Esclangon
1982	1976 Dufay M.	E.
Deschanvres	1884 Dufet	1955 Esclangon
A.	1929 Duffieux	F.
1983	M.	1997 Etienne
Desesquelles J.	1884 Dufour	Serge
1899 Deslandres	1909 Dufour A.	1950 Eurin M.
1949 Destriau	1957 Dufour Ch.	1956 Extermann
1988 Detraz C.	1994 Dufour	R.
1954 Deutsch	Jean Pierre	1980 Ezratty J.
1980 Deutsch Cl.	1966 Dugas Cl.	1984 Fabre
1909 Devaux-	1998 Dugay	Edouard
Charbonnel	Michel	1899 Fabry Ch.
1921 Devaux H.	1895 Duhem	1924 Faivre-
1980 Devaux P.	1970 Dumontet	Dupaigre
1992 Diamant-	P.	1989 Falvard
Berger Alain	1879 Dumoulin-	Alain
1997 Djafara-	Froment	1976 Farge Y.
Rouhani Bahram	1914 Dunoyer	1980 Fauchais P.
1940 Donder de	1968 Dupeyrat	1955 Fehrenbach
1903 Dongier	René	Ch.
1971 Doucet H.	1940 Dupouy	1956 Felici N.
1985 Dourneuf	1936 Dupuy E.	1972 Feneuille S.
M. Le	1985 Dupuy J.	1874 Fernet
1966 Dreyfus B.	1986 Durand J.	1877 Fernet
1990 Druetta	1922 Dutoit P.	1882 Fernet
Michel	1896 Dvorak	1908 Ferrie

1964 Fert Ch.	1965 Giacomo P.	de
1906 Fery	2000 Giardino	1960 Grégory
1876 Fizeau	Gianni	B.P.
2000 Flesselles	1975 Gie H.	1976 Grilhe J.
Jean-Marc	2001 Giorgio	2002 Grillon F.
1934 Fleury P.	Suzanne	1874 Gripon
1928 Foex	2002 Giraud-	1880 Gripon
1975 Fontaine G.	Heraud Yannick	1951 Grivet P.
1930 Forrer	2005 Glicenstein	1946 Groot de
1925 Fortrat	Jean-François	1927 Grumbach
1887 Fousereau	1983 Glorieux P.	A.
1855 Francon M.	1972 Godefroy	1987 Grun J.B.
1847 Freymann	G.	1929 Guadet G.
1886 Friedel	1968 Godefroy	2001 Guazzelli
1926 Friedel	Lucien	Elisabeth
1956 Friedel J.	1978 Goldman	1893 Guebhard
1992 Friedel	M.	1983 Gueron M.
Paul	1947 Gondet	2011 Guibal
1878 Frisch U.	1948 Gorodetzky	Samuel
1894 Fron	S.	1952 Guillaud
1980 Gaillard	1948 Gorter	Ch.
M.L.	1897 Gossart	1890 Guillaume
1978 Galatry L.	1950 Gossart	Ch. Ed.
2000 Galichet	1950 Goudet G.	1905 Guillet A.
Emmanuelle	1951 Goudet G.	1923 Guillet L.
1903 Garbe	1882 Goulier	1905 Guilloz
1881 Gariel	1907 Goure de	1945 Guinier G.
1972 Garron G.	Villemontée	1957 Guinier G.
1929 Gaumont L.	1994 Gousset	1966 Guinier G.
1973 Gautier F.	Gérard	1909 Guinohant
1974 Gautier P.	1997 Goutte	1972 Gusakow
1995 Gay Pascal	Dominique	M.
1980 Gendrin R.	2004 Goutte	1912 Gutton
1962 Gennes	Héloïse	1910 Guye Ch.
P.G. de	1891 Gouy	E.
1892 Gérard E.	1876 Govi	1893 Guye Ph.
1973 Gerl M.	1880 Govi	A.
1874 Gernez	1898 Goyon	1910 Hadamard
1986 Giacobino	1963 Gozzini	1966 Hadni A.
E.	1909 Gramont A.	1887 Hagenbach

1953 Halban H.	1971 Isabelle D.	2007 Joussaume
1906 Hale	1874 Isambert	Sylvie
1901 Haller	1983 Itzykson	1985 Jousset J.C.
1904 Hamy	Claude	1944 Joye
1913 Haudie	1903 Izarn	1986 Julia B.
1977 H�el�ene C.	1969 Jacob	1988 Jullian S.
1931 Hemptinne	Maurice	2004 Jusserand
A. de	1999 Jacquet	Bernard
1966 Hemptinne	Emmanuelle	1923
A. de	1993 Jacquier	Kamerlingh-
1908 Hemsalech	Bernard	Onnes
2004 Hennequin	1944 Jacquinot	1935 Kapitza P.
Daniel	P.	1983 Kaplan D.
2005 Hennequin	1953 Jacquinot	1944 Kastler A.
Pascale	P.	1962 Kastler D.
1905 Henri V	1971 Jacrot B.	1933 Keesom
1999 Henri	1994 Jal Jean-	1945 Keesom
Gilles	Fran�ois	1976 Kem R.
1931 Henriot	1874 Jamin	1922 Kennely
1990 Hermann	1879 Jamin	1996 Khater
Jean-Paul	1899 Janet	Antoine
1960 Herpin A.	1970 Janin J.	1989 Kl�eman
1981 Herpin J.C.	1976 Janot C.	Maurice
1969 Herv�e	1880 Janssen	2006 Knoop
Jacques	1881 Javal	Martina
1978 Hieblot J.	1958 Jean M.	1924 Knudsen
1894 Hillairet	1931 Jeans	1979 Koch-
1995 Hirlimann	1981 Jerphagnon	Miramond L.
Charles	J.	1991 Koenig
1925 Holweck	1990 Jezequel	Christiane
1892 Hospitalier	Guy	1913 K�onigs G.
1901	1905 Jobin	1905 Kowalski
Houllevigue	1936 Jolibois	de
1946 Hulubei	1935 Joliot F.	1892 Krouchkoll
1891 Hurion	1911 Joly L.	1957 Kurti N.
1896	1922 Jouaust	1970 Kurti N.
Hurmuzescu	1874 Joubert	1914 Labeuf
1979 Iliopoulos	1878 Joubert	1975 Labeyrie A.
Jean	1896 Joubin	1926 Labrouste
1979 Irigaray J.	1976 Jouffrey B.	1992 Lachieze-

Rey Marc	1970 Lapostolle P.	1946 Le Grand Y.
1975 Lacoume J.L.	1907 Larmor	1911 Lehmann
1907 Lafay	1941 Lasareff	1963 Lehmann P.
1989 Lafon Jean-pierre	1900 Lauriol	2003 Lehoucq Roland
1967 Lagarrigue André	1975 Laval G.	1943 Lejay
1967 Lagasse Jean	1952 Laval J.B.	1986 Lemaire Marie Claude
1989 Laheurte Jean-pierre	1993 Lajzerowicz Joseph	1996 Lemaire Marie Claude
1949 Laine	1973 Leach S.	1971 Leman G.
2000 Laktineh Imad	1972 Le Bellac	1901 Lemoine G.
1874 Lallemand	1907 Leblanc	1905 Lemoine J.
1946 Lallemand A.	1971 Leboutet H.	1887 Lemonnier
1913 Lallemand Ch.	1888 Le Chatelier H.	1885 Lemstrom
1976 Laloe F.	2005 Le Padellec Arnaud	1987 Le Naour R.
1933 Lambert	2011 Le Padellec A.	1910 Lenard
2008 Lambert Jérôme	2003 Lebrun Nathalie	1953 Lennuier R.
1973 Lambert M.	2010 Lebrun Nathalie	1934 Leprince-Ringuet L
1922 Lamirand	1899 Lecher	1886 Lermantoff
1906 Lamotte	1981 Lecler D.	1942 Le Rolland
1992 Landa Georges	1929 Lecomte J.	1994 Leroy Bernard
1945 Landsberg	1879 Lecoq de Boibaudran	1956 Levy M.
1905 Lang Von	1961 Le Corre Y.	1996 Lhenry Isabelle
1906 Langevin	1977 Leduc M.	1991 L'Huillier Anne
1995 Langevin Dominique	1998 Le Duff Joël	1986 Liberman S.
1968 Langevin Hélène	1892 Leduv A.	1990 Linck Isabelle
1988 Lannoo Michel	1984 Le Floch Albert	1883 Lippmann
1911 Laporte	1993 Le Lay Guy	1874 Lissajous
1941 Laporte	1993 Lefevre Hervé	1878 Lissajous
	1987 Léger A.	1995 Livet Frédéric

2007 Loiseau Annick	1924 Marcellin A.	1986 May M.
2008 Lollman Dave	1907 Marchis	1921 Mazen
1906 Lorents A.	1969 Marck Pierre	2008 Mazouffre Stéphane
1921 Lo Surdo	1948 Maréchal	1874 Melsens
1894 Louiguinine	1877 Marey	1883 Mercadier
1977 Lowenthal S.	1967 Margerie Jean	1934 Mercier
1936 Lucas R.	1920 Marie Ch.	2009 Merle Lucotte Elsa
1992 Luciani J.F.	1877 Marie-Davy	1895 Meslin
2011 Lucotte Arnaud	2000 Marques Carlos	1913 Mesnager A.
1907 Lugol	1974 Martin A.	1924 Mesny
1985 Lutz A.M.	1985 Martinot H.	1964 Messiah A.
1908 Lumière L.	1965 Marty N.	1875 Meunier-Dolfus
1899 Lussana	1994 Marzin Jean-Yves	1894 Michelson
1974 Luzzati V.	1874 Mascart	1904 Miculescu
1932 Lyman	1878 Mascart	1965 Migeotte M.
1935 Lyot	1985 Mascart P.	1941 Mineur
1984 Macchi Odile	2008 Massacrier Gérard	1980 Minnaert P.
1889 Mace de l'Epina y	1997 Massines Françoise	1885 Moitessier
1882 Mach	1935 Massoulier	1876 Moncel du
2008 Machefert Frédéric	1896 Mathias	2003 Moniez Marc
1972 Maes S.	1944 Mathieu J.P.	1945 Monnier
1953 Magat M.	1954 Mathieu J.P.	1988 Monod P.
2006 Magnier Sylvie	1995 Mathiot Jean-François	1990 Montagner Jean-paul
1968 Maier-Leibnitz Heinz	1990 Matthieussent Gilles	1895 Montefiore
1930 Majorana	1964 Mattler J.	1984 Montmerle Thierry
1895 Mallard	1922 Maugain	1988 Mora P.
1926 Mallemann de	1904 Maurain	1929 Morand M.
1896 Maneuvrier		1986 Moras P.
1904 Marage		1908 Moreau
		2002 Morel André
		2001 Mosnier

Alban	1967 Omnes	2002 Petropoulos
2000 Mosseri	Roland	Marios
Rémy	2002 Orphal	1952 Peyches L.
1951 Mott	Johannes	1889 Pfaundler
2004 Mottet	1934 Oseen	1971 Philibert J.
Christine	2008 Pacaud	1929 Piccard A.
1927 Moureu	Jérôme	1981 Pick R.
1892 Mouton	1914 Pascal	1906 Picou
1908 Mouton	1928 Pauthenier	1990 Piccuch
1998 Mutabazi	1977 Pauty M.	Michel
Innocent	1963 Pebay-	1947
1903 Nagaoka	Peyroula J.Cl.	Pienkowsky
2004 Nassoy	1960 Pecker J.Cl.	2011 Pierron-
Pierre	1972 Pecker J.Cl.	Bohnes Véronique
1964 Nataf R.	2000 Pelce Pierre	1932 Pilon
1914 Natandon	1886 Pellat	1893 Piltschikoff
1978 Nauciel-	1981 Pellat R.	1895 Pionchon
Bloch M.	1902 Pellin Ph.	1981 Pistoulet B.
1981 Nayrolles	1991 Pelous	1991 Pitchford
B.	Jacques	Leanne
1942 Neel L.	2000 Pennec	1913 Planke
1889 Nerville de	Yann	1974 Plateau J.
1963 Neve de	1882 Perard	1887 Ploix
Mevergnies	1926 Perard A.	1951 Pluvinage
1975 Neveu M.	1971 Peresse J.	1895 Poincaré A.
1885 Neyreneuf	1989 Perez	1899 Poincaré H.
2011 Nguyen-	philippe	1897 Poincaré L.
Thi Henri	1894 Perot	1987 Poirier J.P.
1920 Nicholson	1911 Perreau	1882 Pollard
1945 Nicolau	1934 Perrier A.L.	1890 Pollard
1995 Nifenecker	1934 Perrin F.	1954 Polvani G.
Hervé	1904 Perrin J.	1982 Pomeau Y.
1965 Nikitine S.	1903 Perrot	1921 Pomey
1965 Nozières	1957 Perrot M.	1949 Pomey J.
Philippe	1948 Perruca	1931 Ponte
1935 Ny Tsi-Ze	1992 Pestre	1984 Porte
1942 Occhialini	Dominique	Grégoire
2004 Ohlsson	1991 Petit Luc	1941 Portevin
Malek Fairouz	2003 Petroff	1928 Posejpal
1913 Ollivier H.	Frédéric	1874 Potier

2009	Pottie Paul- Eric	André	Michel
1948	Powell	1953 Roig J.	1880 Ste-Claire- Deville H.
1911	Poynting	2004 Romagnan	1880 Salet
1971	Pradal F.	Jean-Pierre	1974 Salin A.
1949	Prigogine	1883 Rommilly de	1942 Salles
1951	Proca	1899 Romilly de	1970 Salomon I.
1985	Prost J.	1998 Roncin	1998 Santos Daniel
1960	Pryce M.H.	Philippe	1891 Sarasin
2010	Puy Denis	1913 Rosa	1969 Sarazin
1874	Quet	1957 Rosch J.	Armand
1998	Rabier Jacques	1967 Rose	1999 Sarfati
1933	Raman	Adolphe-Jean	Alain
1964	Raoult G.	1952 Rosenblum S.	2011 Sarfati Alain
1875	Raulx	1991 Rosencher Emmanuel	1889 Sarrau
1902	Raveau	1955 Rosenfeld S.	1976 Sauzade M.
1887	Rayet	1874 Rosenstiehl	1955 Savel P.
1883	Raynaud	1879 Rosetti	1957 Schatzman E.
1923	Reboul	1911 Rothe	1979 Schlenker M.
1971	Regemorter H. Van	1946 Rouard	1997 Schlenker Claire
1998	Remy Sophie	1952 Rouault M.	2010 Schneider Ioan
1890	Renard	1941 Rougier	1880 Schewdoff
1977	Renard F.	1928 Rouland	2005 Schuhl Alain
2000	Renault Anne	1886 Rousseau	1880 Sebert
1902	Riban	1943 Rousset	1877 Secchi
1924	Ribaud	1974 Rouzeyre M.	1898 Sentis
1991	Ricard Yanick	1907 Rubens	1973 Septier A.
1912	Richarson	1901 Rykatchew	1998 Serin Laurent
1891	Rivière Ch.	1908 Sacerdote	1897 Serre- Guino
1933	Rivière J.	1993 Sacquin Yves	1951 Servant R.
1987	Robert R.	1995 Sadoc Jean- François	1943 Servigne
1930	Rocard Y.	1943 Sadron Ch.	
1977	Rocher Y.A.	1901 Sagnac	
2003	Rocher	2006 Saint-Jean	

1920 Seve	2001 Sykes	C.H.
1928 Siegrahn	Cécile	1933 Trehin
1898 Siegler E.	1884 Tacchini	1930 Trillat
2010 Simard	1997 Talby	1970 Trocheris
Laurent	Mossadek	M.
1955 Simon Fr.	2007 Tanguy	1902 Troost
1944 Simon J.	Anne	1902 Turpain
1973 Slodzian G.	1990 Tardieu	1874 Turquem
1943 Soleillet P.	Annette	1882 Turquem
1916 Solvay	1982 Taupin C.	1979 Tzara C.
1889 Soret	1947 Tauzin	1961 Uebersfeld
1898 Soret	1889 Teisserenc	J.
1936 Soury	de Bort	1912 Urbain G.
1955 Soutif M.	1891 Teploff	1931 Vaillant
1976 Soyeur M.	1998 Terki Ferial	1883 Van der
1984 Spiro	2010 Terki Férial	Mensbrugghe
Michel	1874 Ternant	1961 Van
1979 Spitz E.	1879 Ternant	Itterbeck
1877	1947 Terrien J.	1989
Spottiswoode	1984 Theeten	Vannimenu J.
1902 Spring	Jean-Bernard	1893 Vaschy
1953 Squire	1983 Theye M.L.	1943 Vassy
Ch.F.	1948 Thellier	1987 Vauclair
1994 Stephan	1930 Thibaud	Sylvie
Claude	1976 Thibault C.	1909 Vautier
1888 Stoletow	1961 Thirion J.	1996 Vedel
1925 Stormer	1890 Thompson	Fernande
1940 Strohl A.	S.P.	1944 Vegard
1875 Strumbo	1981 Thomy A.	1972 Veilex R.
1954 Surdin M.	1920 Thovert	1961 Vergnoux
1948 Surugue J.	1904 Tissot	A.M.
1967 Suzor	1988 Toledano	1964 Vernier P.
Francis	J.C.	1931 Vernotte
1999 Suzor	1896 Touanne de	1946 Veron M.
Weiner Annick	la	1936
1910	1997 Toudic	Verschaffelt
Swingedauw	Bertrand	1978 Veyssié
1962 Swings P.	1978 Touren A.	Counillon M.
1989 de	1987 Touren A.	2004 Viallat
Swiniarski R.	1956 Townes	Annie

1993 Vidal Geneviève	1987 Weisbuch C.	Mehdi
1891 Vieille	1978 Weisbuch G.	1934 Zivy
1969 Vienot Jean-Charles	1951 Weisskoff	1975 Zylbersztejn
2000 Villaeys Albert	1900 Weiss G.	Albert
1983 Villain Jacques	1900 Weiss P.	
1898 Villard	1955 Welsh H.L.	
1928 Villey	1885 Weyher	
1980 Vinh-Mau N.	1895 Wiedemann E.	
1874 Violle	1914 Wilson C.T.R.	
1879 Violle	1936 Wilson H.A.	
1883 Violle	1968 Winter Jacques	
1955 Vodar B.	1889 Witz	
1970 Vodar B.	1963 Wlerick G.	
1896 Voisenat	1967 Wlerick G.	
1945 Volet	1995 Wlodarczak Georges	
1909 Volterra V.	1874 Wolf	
1984 Voltz René	1936 Wolfers	
1995 Von Ballmoos Peter	1940 Woog	
1911 Wallerant	1983 Wuilleumier F.	
1921 Wallon E.	1881 Wunschendorf f	
1942 Walsh	1945 Wyart J.	
1949 Wamecke R.	1893 Wyruboff	
1878 Warren de la Rue	1883 Xambeu	
1885 Warren de la Rue	1982 Yiou F.	
1912 Watteville G. de	1962 Yoccoz J.	
2010 Wawrezinieck Laure	1945 Yvon J.	
1970 Weill G.	2008 Zarrouti Marc	
1953 Weill L.	1908 Zeeman	
	2004 Zeghal	

Anciens Membres d'Honneur

Fizeau H.	1873-1896	Brillouin L.	1920-1969
Becquerel A.	1874-1878	Bouty E.	1921-1922
Regnault V.	1876-1878	Branly E.	1921-1940
Secchi A.	1876-1878	Picard E.	1921-1941
Billet	1876-1882	Brillouin M.	1921-1948
Kelvin Lord	1876-1907	Gouy G.	1922-1926
Broch	1878-1889	Michelson A.	1922-1931
Joule J.P.	1878-1889	Volterra V.	1924-1940
Stockes Sir G.G.	1878-1902	Zeeman P.	1924-1943
Plateau	1880-1883	Hale G.	1932-1938
Jamin	1882-1886	Perrin J.	1932-1942
Becquerel E.	1882-1891	Abraham H.	1944-1944
Edlund	1884-1888	Fabry Ch.	1944-1945
Berthelot M.	1887-1907	Cotton A.	1944-1951
Janssen J.C.	1889-1908	Broglie M. de	1945-1961
Hirn G.A.	1890-1890	Bohr N.	1947-1962
Bertrand J.	1890-1900	De Haas W.J.	1948-1960
Cornu A.	1893-1901	Siegbahn Manne	1948-1976
Rowland H.A.	1895-1902	Broglie Louis de	1949-1987
Mascart E.	1895-1908	Joliot-Curie Frédéric	1949-
Potier A.	1902-1905		1958
Becquerel H.	1908-1908	Debye P.	1950-1968
Poincaré H.	1908-1912	Fermi E.	1950-1954
Lorents H.A.	1913-1928	Kramers H.A.	1951-1951
Amagat E.H.	1914-1915	Devaux Henri	1952-1956
Rayleigh Lord	1914-1919	Darwin Sir Charles	1952-
Lippmann G.	1914-1921		1963
Bell G.	1914-1922	Van Vleck John H.	1953-
Van der Waals J.D.	1914-		1979
	1923	Von Laue M.	1954-1964
Violle J.	1914-1923	Oppenheimer R.	1955-1967
Thomson Sir J.J.	1914-1940	Joffre A.	1958-1960

Bauer E. 1959-1963
Landau L. 1961-1968
Kastler Alfred 1961-1984
Occhialini Guiseppe 1961-
1995
Peierls R. 1962-1995
Bloch F. 1970-1992
Mott N.F. 1970-1996
Kurti N. 1974-1998

Neel Louis 1962-2000
Weisskopf Victor 1962-
2002
Brossel Jean 1971-2003
Mossbauer Rudolf 1972-
2011
Mandelbrot Benoit 2001-
2010

Prix décernés par la Société

Gentner-Kastler : Conjointement avec la Société Allemande de Physique (DPG).

Holweck : Conjointement avec l'Institute of Physics (IOP).

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Jean Ricard - Félix Robin - Prix Spécial de la S.F.P. - Grand Prix E.D.P. Sciences de Physique Appliquée - Jeune Chercheur :
 . Daniel Guinier
 . Saint Gobain | <ul style="list-style-type: none"> - Prix de l'Interdivision Accélérateurs - Louis Ancel - Aimé Cotton - Joliot-Curie - Paul Langevin - Plasma - Jean Perrin - Yves Rocard |
|--|--|

(* La médaille Rammal et les prix Brelot, Esclangon, Foucault et IBM ne sont plus attribués)

PRIX GENTNER-KASTLER

Ce Prix a été créé en novembre 1984, par accord entre la Société Française de Physique et la Société Allemande de Physique (DPG) Il est attribué alternativement à un physicien français et à un physicien allemand.

Ce Prix est défini comme devant être décerné pour une contribution éminente en Physique. Il est accompagné d'un diplôme et d'une médaille en argent.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1986 BREZIN Edouard 1987 OTTEN E.W. 1988 NEVEU André 1989 DRANSFELD Klaus 1990 BERGÉ Pierre 1991 KOTTHAUS Jörg Peter 1992 ROSSAT-MIGNOD Jean | <ul style="list-style-type: none"> 1993 KIRSTEN Till 1994 DAVIER Michel 1995 SCHMIDT-PARZEFALL
 W. 1996 ZINN-JUSTIN Jean 1997 SCHERM Reinhardt 1998 VÉDRENNE Gilbert |
|--|---|

1999 STAUFFER Dietrich
 2000 BROYER Michel
 2001 KLEINKNECHT Konrad
 2002 FLAUD Jean-Marie
 2003 LOWEN Hartmut
 2004 LANGEVIN Dominique
 2005 HERRMAN Hans
 Jurgens
 2006 COUDER Yves

2007 VON OERTZEN
 Wolfram
 2008 BARBARA Bernard
 2009 GEISEL Theo
 2010 LE SI DANG
 2011 MARET Georg
 2012 JOANNY Jean-François
 2013 WOLF Peter

PRIX HOLWECK

Ce Prix a été fondé en 1945 par la Physical Society de Londres pour honorer la mémoire de l'éminent physicien français Fernand Holweck (1890-1941), très connu pour ses travaux parmi les scientifiques des nations alliées, martyrisé et assassiné par la Gestapo pour son action de résistance contre l'occupation nazie.

Destiné à maintenir les liens amicaux entre les physiciens anglais et français, ce prix est décerné tous les ans alternativement à un physicien français par l'Institute of Physics et à un physicien anglais par la Société Française de Physique.

En 1954, un accord entre les sociétés de physique anglaise et française a permis de prolonger ce prix au-delà de la période de dix ans initialement envisagée.

Il comporte la remise d'une médaille en vermeil.

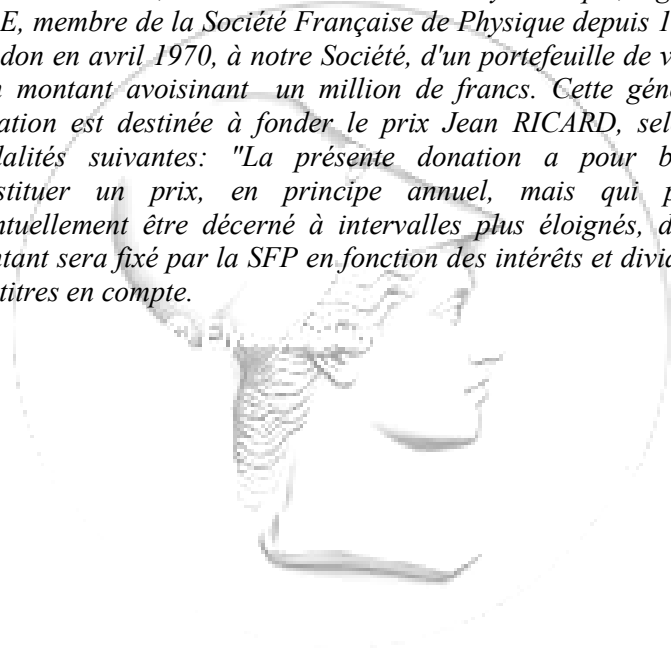
1946 SADRON Charles
 1947 de C. ANDRADE E. N.
 1948 ROCARD Yves
 1949 BATES L.F.
 1950 JACQUINOT Pierre
 1951 Sir R. MERTON Thomas
 1952 NÉEL Louis
 1953 RATTCLIFFE J.A.
 1954 KASTLER Alfred
 1955 KURTI Nicolas
 1956 MATHIEU Jean-Pierre
 1957 WILKINSON Denis

Haigh
 1958 ABRAGAM Anatole
 1959 HANBURY BROWN R.
 1960 BROSEL Jean
 1961 PIPPARD A.B.
 1962 DENISSE Jean François
 1963 FRANK Charles
 1964 FRIEDEL Jacques
 1965 RYLE Martin
 1966 CASTAING Raimond
 1967 KUHN Heinrich Gerhard
 1968 de GENNES Pierre

Gilles	1992 PERKINS Donald Hill
1969 COTTRELL A.H.	1993 RUELLE David
1970 CONNES Pierre	1994 CHALLIS Lawrence
1971 GABOR Dennis	John
1972 SOLOMON Ionel	1995 LÉNA Pierre
1973 JOSEPHSON Brian	1996 STEEDS John
David	Whickham
1974 NOZIÈRES Philippe ;	1997 BRIAND Jean-Pierre
HEWISH Antony	1998 GELETTLY William
1975 SCHATZMAN Evry	1999 BOHIGAS Oriol
1976 ELLIOT Harry	2000 READ Frank Henry
1977 GOLDMAN Max	2001 COULLET Pierre
1978 VINEN William Franck	2002 PETHICA John Bernard
1979 BLANDIN André	2003 BRECHIGNAC
1980 THOULESS David	Catherine
James	2004 WYATT A.F.G.
1981 TURLAY René	2005 MONOD Philippe
1982 HIDE Raymond	2006 HIGGINS Julia
1983 TOULOUSE Gérard	2007 HULIN Jean-Pierre
1984 BLEANEY Brebis	2008 WEAIRE Denis
1985 JÉRÔME Denis	2009 COLLIEX Christian
1986 ROBERTS Gareth Gwyn	2010 BRAMWELL Steven
1987 FABRE Edouard	2011 CIBERT Joël
1988 HIRSH Peter	2012 GLEESON Helen
1989 VAROQUEAUX Eric	2013 BOUZDINE Alexandre
1990 COWLEY Roger	2014 GOLESTANIAN Ramin
1991 ASPECT Alain	

PRIX JEAN RICARD

M. Jean RICARD, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur E.S.E, membre de la Société Française de Physique depuis 1925, a fait don en avril 1970, à notre Société, d'un portefeuille de valeurs d'un montant avoisinant un million de francs. Cette généreuse donation est destinée à fonder le prix Jean RICARD, selon les modalités suivantes: "La présente donation a pour but de constituer un prix, en principe annuel, mais qui pourra éventuellement être décerné à intervalles plus éloignés, dont le montant sera fixé par la SFP en fonction des intérêts et dividendes des titres en compte.



Le Prix est destiné à récompenser et encourager l'auteur français d'un travail remarquable et original dans le domaine des sciences physiques, que ce soit sur le plan théorique ou sur le plan expérimental. Il ne sera décerné qu'à une seule personne et il sera tenu compte, pour son attribution, des difficultés que l'auteur aura pu rencontrer du fait de sa formation ou de ses fonctions."

1971 COHEN-TANNOUJJI
Claude
1972 BLOCH Claude
1973 CHARPAK Georges
1974 WINTER Jacques
1975 MUSSET Paul
1976 SLODZIAN Georges
1977 BALIAN Roger
1978 HENON Michel
1979 LIBCHABER Albert
1980 KLEMAN Maurice
1981 REBUT Paul Henri
1982 GUYON Etienne
1983 HAROCHE Serge
1984 ILIOPOULOS Jean
1985 VILLAIN Jacques
1986 POMEAU Yves
1987 de DOMINICIS Cirano
1988 REMILLEUX Joseph
1989 PUGET Jean Loup
1990 BANNER Marcel
1991 VAUTHERIN
Dominique
1992 STORA Raymond
1993 LAVAL Guy

1994 FERT Albert
1995 PROST Jacques
1996 GRYNBERG Gilbert
1997 BLAIZOT Jean-Paul
1998 BROCHARD
Françoise
1999 GRATIAS Denis
2000 DALIBARD Jean
2001 DECLAIS Yves
2002 MEUNIER Jacques
2003 BENOIT Alain
2004 BLONDEL Alain
2005 MELLIER Yannick
2006 CHARLAIX Elisabeth
2007 RAIMOND Jean-
Michel
2008 GRANGIER Philippe
2009 BRUNO Patrick
2010 CHABRIER Gilles
2011 FOURNIER Daniel
2012 BALIBAR Sébastien
2013 ESTEVE DANIEL

PRIX FELIX ROBIN

Destiné à récompenser un physicien pour l'ensemble de ses travaux.

Aux termes de son testament olographe, en date du 1er Janvier 1911, M. Félix ROBIN, Ingénieur, mobilisé comme lieutenant de réserve au 29ème régiment d'artillerie, décédé à Ecordal (Ardennes), le 30 Août 1914, des suites de blessures reçues face à l'ennemi, a légué à la SFP une somme de 50 000 francs, avec stipulation que cette Société consacrerait cette somme à la distribution de secours et récompenses de travaux scientifiques remarquables exécutés en France par des Français.

Ce prix, d'abord bisannuel à partir de 1922, est devenu annuel par décision du Conseil de décembre 1958. Il est doté d'une médaille

1917 INSTITUT D'OPTIQUE	1978 BENOIT Henri
1922 de BROGLIE Maurice	1979 STEINBERG Jean Louis
1924 CABANNES Jean	1980 JACROT Bernard
1926 CROZE F.	1981 LAMBERT Marianne
1928 ANDANT Antonin	1982 LEFORT Marc
1930 CHALONGE D.	1983 MARIN Pierre
1932 FOEX G.	1984 des CLOIZEAUX Jacques
1934 DAUVILLIER A.	1985 LEQUEUX James
1936 GONDET Henri Adolphe	1986 MERCIER Claude
1938 NEEL Louis	1987 MAINFRAY Gérard
1940 MATHIEU Jean Paul	1988 ITZYKSON Claude
1942 LEPRINCE-RINGUET L.	1989 LEACH Sydney
1944 ARNULF Albert	1990 JANCOVICI Bernard
1946 KASTLER Alfred	1991 BENOIT à la GUILLAUME C.
1948 DUPOUY Gaston	1992 SAMAIN André
1950 BIZETTE Henri	1993 AMSEL Georges
1952 YVON Jacques	1994 PETROFF Yves
1954 BROSSEL Jean	1995 BAREYRE Pierre
1956 BOUTRY Georges	1996 BESSON Jean Michel
1958 BIQUARD Pierre	1997 OMONT Alain
1959 LEVY Maurice	1998 LEVELUT Anne- Marie
1960 DUFFIEUX Pierre	1999 SPIRO Michel
1961 NIKITINE Serge	2000 DUCASTELLE François
1962 FRANÇON Maurice	2001 HAISSINSKI Jacques
1963 FRIEDEL Jacques	2002 BAUCHE Jacques
1964 WEILL L.	2003 LEVESQUE Dominique
1965 CASTAING Raimond	2004 LEGER-QUERCY Liliane
1966 SOUTIF Michel	2005 LANNOO Michel
1967 THIRION Jacques	2006 BOCCARA Claude
1968 BLOCH Claude	2007 AUGUSTIN Jean- Eudes.
1969 SOLOMON Ionel	2008 JULLIEN Rémi
1970 HERPIN André	2009 DYAKONOV Michel
1971 SCHATZMAN Evry	2010 GIACOBINO Elisabeth
1972 LUZZATI Vittorio	
1973 PEYROU Charles	
1974 AIGRAIN Pierre	
1975 MICHEL Louis	
1976 PRENTKI Jacques	
1977 CAGNAC Bernard	

2011 GODFRIN Henri
 2012 LASOTA Jean-Pierre
 2013 GAUYACK Jean-

Pierre

PRIX SPÉCIAL DE LA S.F.P.

Ce prix est destiné à honorer un ou plusieurs auteurs de travaux remarquables effectués en grande partie en France. Ce nouveau prix ne sera pas obligatoirement récurrent.

1997 GROSSMANN
 Alexandre
 1998 HANSEN Jean-
 Pierre ;
 SÉGUINOT Jacques,
 YPSILANTIS Thomas
 2000 WILLIAMS Francis
 BENSIMON David

CROQUETTE Vincent
 2002 ANTONIADIS
 Ignatios
 BACHAS Constantin
 KOUNNAS Costas
 2012 WERNSDORFER

GRAND PRIX EDP SCIENCES DE PHYSIQUE APPLIQUÉE

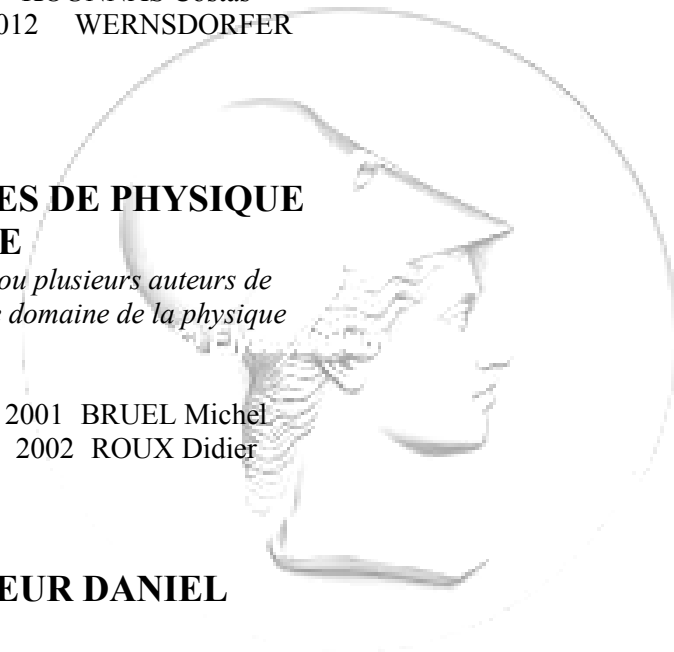
Ce prix est destiné à récompenser un ou plusieurs auteurs de travaux remarquables effectués dans le domaine de la physique appliquée.

1998 CARENCO Alain
 1999 DIENY Bernard
 2000 ORTÉGA Jean-Michel

2001 BRUEL Michel
 2002 ROUX Didier

PRIX JEUNE CHERCHEUR DANIEL GUINIER

Ce Prix, créé le 8 Décembre 1959 par décision du Conseil de la SFP, sur proposition du Professeur et de Mme A. GUINIER, à la mémoire de leur fils décédé accidentellement cette même année, est destiné à récompenser un étudiant ayant soutenu un diplôme d'études supérieures ou une thèse de troisième cycle au cours de l'année écoulée.



- | | |
|---|---|
| 1960 HENNEQUIN J.
1961 MEYER Y.
1962 GUILLOT M.
1963 FENEUILLE Serge
1964 AUVRAY Jean
1965 MARTEL Éliane
1965 BENOIT Claude
1966 LAFON Jean Pierre
1967 PERUCAUD M.C.
BORG Marcel
1968 LORAZO Bernard
1969 VIALLE Jean Pierre
1970 MISGUICH-
RIPAUT J.
1971 COURVOISIER ;
ROMAGNAN Jean Pierre
1972 PIERANSKI Pawel
1973 BERTHIER
Emmanuel
1974 THIRY Pierre
1975 VIEILLEFOSSE
Patrick
1976 DERRIDA Bernard
1977 MARTINO J.
1978 FALVARD Alain ;
BENOIT J.B.
1979 ALASTUEY Angel
1980 FERMIGIER Marc ;
NATAF Henri Claude
1981 DELANDE
Dominique
1982 MIALLIER Didier
1983 JOLICOEUR
Thierry
1984 BOREL Véronique | 1985 LEMAIRE Pascal
1986 DOUÇOT Benoît
1987 RIEUTORD
François
1988 BADOZ Pierre
Antoine
1989 THIAVILLE André
1990 ROUX Stéphane
1991 MEDDAHI Malika
1992 BERNARDEAU
Francis
1993 BOURDIEU Laurent
;
HOURDIN Frédéric
1994 PASQUIER Claude ;
VALANCE Alexandre
1995 MÉLIN Régis
1996 LÉONETTI Marc
1997 SAMINADAYAR L.
1998 ALLEMAND J.F.
1999 AUSSEL Hervé
2000 AUDOLY Basile
2001 KOCIAK Mathieu
2002 DINH Phuong Mai
2003 GUYON O.
2004 ISRAEL D.
2005 MATHIS S.
2006 LEMOINE
GOUMARD M.
2007 LESUR G.
2008 GOUILLART E.
2009 De LIBERATO S.
2010 PALACIOS LALOY
A.
2011 DUSSAUX A. |
|---|---|



PRIX JEUNE CHERCHEUR SAINT-GOBAIN

*Décerné dans les mêmes conditions que le prix Daniel Guinier.
(ce prix est attribué depuis 1995)*

1995	DERODE Arnaud	2003	CAMBOURNAC C.
1996	SIDIS Yvan	2004	ROUX A.
1997	PALANQUE- DELABROUILLE N.	2005	MEJEAN G.
1998	KREBS Olivier	2006	HUARD Benjamin
1999	COMPARAT Daniel	2007	PERRIN J.C.
2000	GAYRAL Bruno	2008	PITROU C.
2001	BERTHIER Ludovic	2009	ROCH N.
2002	AMAROUCHE Y.	2010	RENAUX PETEL S.
		2011	ASCHER P.

MENTIONS AUX PRIX JEUNES CHERCHEURS

1996	GUILLOIS Olivier	RON SIN Olivier
1997	BENDAHAN Maxime	FERRARI Frank
1998	CALVO Florent	PESQUET- POPESCU Béatrice
1999	BUHOT Arnaud	GERBAL Fabien
2000	GARNACHE Arnaud	VIDAL Julien
2001	LEVEQUE-FORT S.	VERDIER Patrice
2002	GUILLET Thierry	ROSSO Alberto
2003	WALLER V.	WILHELM C.

PRIX de l'INTERDIVISION ACCÉLÉRATEURS

1999	COUPRIE Marie-Emmanuelle
2000	TRAVIER Christian
2003	FERDINAND B.
2005	PICHOFF N.

PRIX LOUIS ANCEL

Décerné à un physicien étudiant l'état solide.

Par testament olographe, en date du 2 Janvier 1908, Monsieur Louis, Etienne, Nicolas ANCEL, Ingénieur des Arts et Manufactures, décédé le 9 Septembre 1920, a légué à la SFP une somme de 10 000 Francs dont la rente devra servir annuellement, sous le nom de "Prix Louis ANCEL", à récompenser le meilleur travail présenté chaque année sur les radiations (électriques, lumineuses, calorifiques), tout spécialement sur les actions de la lumière ou de la chaleur sur la conductibilité électrique des corps analogues au sélénium.

Ce prix est doté d'une médaille.

1922 HOLWECK Fernand	1949 LAVAL Jean Baptiste
1923 ROUGIER G.	1950 BROCHARD J.
1924 DAUVILLIER A.	1951 AIGRAIN Pierre
1925 LECOMTE Jean	1952 DUFOUR C.
1926 AUGER Pierre	1953 HERPIN André
1927 FOURNIER Ferdinand	1954 ABELES Florin
1928 DEJARDIN G.	1955 CURIE Daniel
1929 SOLEILLET P.	1956 FRIEDEL Jacques
1930 PERRIN Francis	1957 MEINEL J.
1931 LYOT B.	1958 MATTLER Joseph
1932 FREYMANN R.	1959 de GENNES Pierre Gilles
1933 CAUCHOIS Yvette	1960 FOURNET G.
1934 BOUTRY Georges	1961 TAVERNIER Jean
1935 LIANDRAT G.	1962 CRIBIER Daniel
1936 LALLEMAND André	1963 BLANDIN André
1937 DECHENE Georges	1964 ROUBEAU P.
1938 GUINIER André	1965 BOK Julien
1939 TERRIEN Jean	1966 GOODMAN Bruce
1941 BERNARD René	1967 AUTHIER André
1943 VASSY Etienne	1968 GUYON Etienne
1944 SERVIGNE M.	1969 VEILEX Robert
1945 BERTHELOT André	1970 TOURNIER Robert
1946 ROUSSET Auguste	1971 LANDESMAN André
1947 BLANC-LAPIERRE André	1972 MERLE D'AUBIGNÉ Yves
1948 LENNUIER Robert	

1973 JOFFRIN Jacques
 1974 BERGE Pierre
 1975 CAROLI Christiane
 1976 JANNINK Gérard
 1977 MONOD Philippe
 1978 DUVAL Xavier ;
 THOMY André
 1979 FROSSATI Giorgio
 1980 ATTEN Pierre
 1981 PROST Jacques
 1982 BOUCHER Jean Paul ;
 NECHTSCHHEIN Maxime ;
 ROSSAT-MIGNOD Jean
 1983 PIERANSKI Pawel
 1984 CLAVIN Paul
 1985 BEYSENS Daniel
 1986 BENOIT Alain ;
 BOSSY Jacques ;
 FLOUQUET Jacques ;
 SCHWEIZER Jacques
 1987 BASTARD Gérald
 1988 HULIN Jean Pierre
 1989 CURRAT Rolland

1990 MARZIN Jean-Yves
 1991 METOIS Jean Jacques ;
 HERAUD Jean Claude
 1992 de BERGEVIN François
 1993 MONCEAU Pierre
 1994 CHAZALVIEL Jean Noël
 1995 HESLOT François
 1996 LÉVY Laurent
 1997 OSWALD Patrick
 1998 GLATTLI Christian
 1999 LOISEAU Annick
 2000 BIGOT Jean-Yves
 2001 BERGER Claire
 2002 LEQUEUX François
 2003 RODITCHEV D.
 2006 AJDARI Armand
 2007 DELERUE Ch.
 2008 BARTHELEMY A.
 2009 GRANER F.
 2010 BOCQUET L.
 2011 PROUST C.

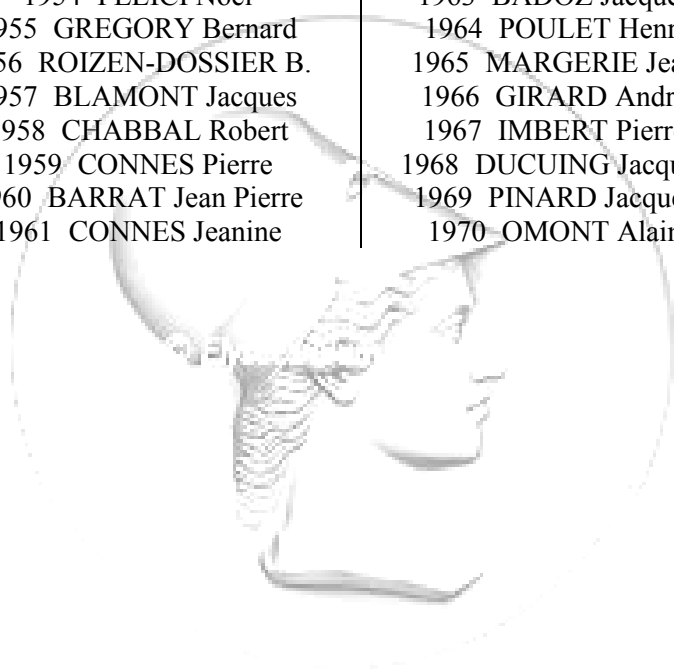
PRIX AIMÉ COTTON

Décerné à un opticien.

Fondé par le Conseil de la Société Française de Physique en 1953 pour honorer la mémoire d'Aimé COTTON. Ce prix est décerné tous les ans à un jeune physicien travaillant dans le domaine de la physique atomique et moléculaire.

1953 SERVANT Roger
 1954 FELICI Noël
 1955 GREGORY Bernard
 1956 ROIZEN-DOSSIER B.
 1957 BLAMONT Jacques
 1958 CHABBAL Robert
 1959 CONNES Pierre
 1960 BARRAT Jean Pierre
 1961 CONNES Jeanine

1962 LOUDETTE Pierre
 1963 BADOZ Jacques
 1964 POULET Henri
 1965 MARGERIE Jean
 1966 GIRARD André
 1967 IMBERT Pierre
 1968 DUCUING Jacques
 1969 PINARD Jacques
 1970 OMONT Alain



1971 LALOÉ Franck
 1972 HAROCHE Serge
 1973 BORDE Christian
 1974 CAHUZAC Philippe
 1975 ROMESTAIN R.
 1976 GAILLARD Michel
 1977 GRYNBERG Gilbert
 1978 CAMY-PERRET Claude
 ;
 FLAUD Jean-Marie
 1979 LE DOURNEUF
 Maryvonne
 1980 DUBOST Henri
 1981 LE GOUËT Jean Louis
 1982 LE FLOCH Albert
 1983 DUBAU Jacques
 1984 ELLEAUME Pascal
 1985 DESTOMBES Jean-Luc
 1986 BLOCH Daniel
 1987 BORDENAVE-
 MONTESQUIEU Alain
 1988 GRANGIER Philippe
 1989 LABASTIE Pierre
 1990 L'HUILLIER. Anne
 1991 RONCIN Philippe

1992 DROSSARD. Pierre
 1993 non décerné
 1994 INDELICATO Paul
 1995 BARDOU François
 1996 BLONDEL Christophe
 1997 DESFRANÇOIS Charles
 1998 SCHMIDT Martin
 1999 PELLARIN Michel
 2000 HEIDMANN Antoine
 2001 MERTZ Jérôme
 2001 RAMSEYER Christophe
 2002 BALCOU Philippe
 2003 AMY-KLEIN A.
 2006 GUILLOT-NOEL
 Olivier
 2007 BROWAEYS A.
 2008 KASPARIAN G.
 2009 COMPARAT D.
 2010 QUERE F.
 2011 ZAMITH S.
 2012 KAZAMIAS S.
 2013 GERBIER Fabrice
 2014 CHANELIERE Thierry

PRIX JOLIOT-CURIE

*Décerné à un physicien nucléaire ou des particules élémentaires.
 Créé par décision du Conseil de la Société Française de Physique
 lors de sa réunion du 17 décembre 1956, le prix Irène JOLIOT-
 CURIE est destiné à récompenser chaque année, un travail dans le
 domaine de la Physique nucléaire ou corpusculaire. Il a été
 dénommé Prix JOLIOT-CURIE par décision du Conseil de
 décembre 1958.*

1957 BOUSSIÈRES
 Georges
 1958 MATHIEU-FARAGGI
 Henriette
 1959 CRUSSARD Jean

1960 ARMBRUSTER
 Raymond
 1961 LAGARRIGUE
 André
 1962 WALLEN Robert

1963 LEHMANN Pierre
1964 TZARA Christophe
1965 CHARPAK Georges
1966 GILLET Vincent
1967 MEUNIER Robert
1968 SCHAPIRA Jean-
Paul
1969 SONDEREGGER
Peter
1970 KLAPISCH Robert
1971 MONTANET L.
1972 SAUDINOS Jean
1973 DARRIULAT Pierre
1974 DETRAZ Claude
1975 VIALLE Jean Pierre
1976 GALIN Joël
1977 DELLA-NEGRA
Michel
1978 DELORME Jean
1979 DIAMANT-BERGER
A.
1980 MALLET-LEMAIRE
M.C
1981 BLOCH Philippe
1982 HAAS Bernard
1983 SPIRO Michel
1984 FRASCARIA Nimet
1985 AUBERT Jean
Jacques

1986 COGNY Daniel
1987 PIERRE François
1988 BONCHE Paul
1989 DENEGRI Daniel
1990 MUELLER
Alexander
1991 GRIVAZ Jean-
François
1992 TAMAIN Bernard
1993 VIRCHAUX Marc
1994 CAMPI Xavier
1995 ROUDEAU Patrick
1996 LEWITOWICZ
Marek
1997 ALEKSAN Roy
1998 HANNACHI Fazia
1999 PAIN Reynald
2000 CAVATA Christian
2001 KARYOTAKIS Jean
2002 BLUMENFELD
Yorick
2003 UNAL Guillaume
2006 ROY Christelle
2007 HOECKER A.
2008 GULMINELLI F.
2009 STARK J.
2010 LHUILLIER D.

PRIX PAUL LANGEVIN

Décerné à un théoricien.

Créé par décision du Conseil de la Société Française de Physique lors de sa réunion du 17 Décembre 1956, ce prix est destiné à récompenser, chaque année, un travail dans le domaine de la physique théorique.

1957 AYANT Yves	1982 FAYET Pierre
1958 WINTER Jacques	1983 AUBRY Serge
1959 OMNES Roland	1984 DAMOUR Thibaut
1960 NOZIÈRES Philippe	1985 RHO Mannque
1961 de DOMINICIS Cirano	1986 JULIA Bernard
1962 VILLAIN Jacques	1987 SOUILLARD Bernard
1963 COHEN TANNOUDJI C.	1988 MANNEVILLE Paul
1964 FROISSART Marcel	1989 BELLISSARD Jean
1965 ARVIEU Robert	1990 COULLET Pierre
1966 BALIAN Roger	1991 ZUBER Jean Bernard
1967 LASCoux Jean	1992 MOSSERI Rémi
1968 DANIEL Emile	1993 JOANNY Jean François
1969 GINIBRE Jean	1994 ESCANDE Dominique
1970 BESSIS D.	1995 KOUNNAS Costas
1971 VERLET L.	1996 HAKIM Vincent
1972 ITZYKSON Claude	1997 MORA Patrick
1973 NEVEU André	1998 BERNARD Denis
1974 BREZIN Edouard	1999 BINETRUY Pierre
1975 VAUTHERIN Dominique	2000 BARRAT Jean-Louis
1976 TOULOUSE Gérard	2001 PASQUIER Vincent
1977 ZINN-JUSTIN Jean	2002 CUGLIANDOLO Leticia et KURCHAN Jorge
1978 ILIOPOULOS Jean	2008 MONASSON R.
1979 SCHAEFFER Richard	2009 BARRAT A.
1980 SENEOR Roland ; MAGNEN Jacques	2010 UZAN J.P.
1981 POMEAU Yves	

PRIX PLASMA

Ce Prix, a été créé en 1982, par la Division Plasma de la SFP. Placé sous le patronage d'organismes extérieurs, il doit consacrer un travail original de nature théorique ou expérimentale. Attribué tous les deux ans, il a été décerné aux lauréats suivants :

1982 PESME Denis	1994 GIRARD Jean-Marc
1984 PERRIN Jérôme	1996 ZABIEGO Maxime
1986 LUCIANI Jean-François	1997 QUESNEL Brice
1988 RAX Jean-Marcel	2000 ROS David
1990 KLISNICK Annie	2002 GREMILLET Laurent
1992 MOTTEZ Fabrice	2012 MIREA Tiberu

PRIX JEAN PERRIN de popularisation de la Science

Dans sa séance du 14 Octobre 1972, le Conseil de la Société Française de Physique a décidé de créer un "Prix Jean PERRIN" destiné à récompenser un effort particulièrement réussi de popularisation de la Science. Tous les moyens d'expression, écrits ou audiovisuels, sont concernés (le prix pourra couronner aussi bien des films que des livres ou des chroniques journalistiques, etc...). Le prix est attribué par le Conseil de la Société sur proposition d'un jury constitué de neuf personnalités dont quatre ne sont pas des physiciens. Le prix Jean PERRIN a été remis pour la première fois au cours du Congrès du Centenaire de la Société Française de Physique à Vittel en 1973.

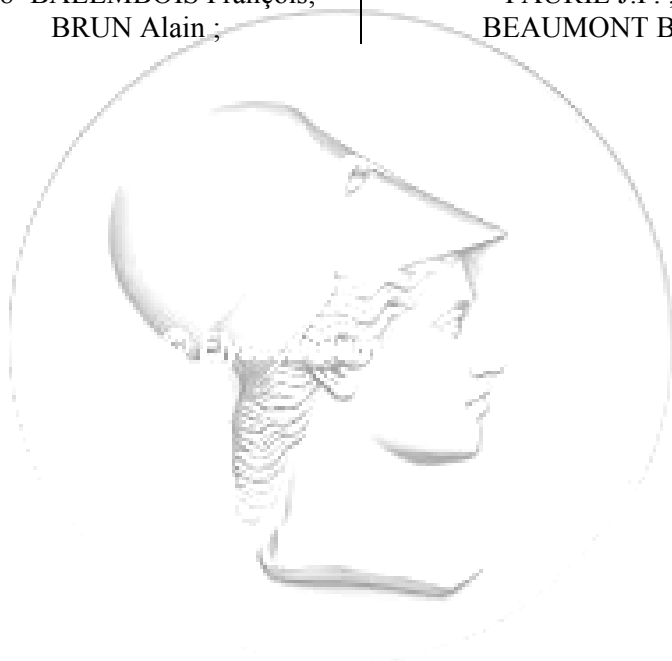
1973 BERG Serge	1981 CHEVALET Michel
1974 PECKER Jean-Claude	1982 BLANC Jacques
1975 TAZIEFF Haroun	1983 REEVES Hubert
1976 ROUZE Michel	1984 LECLERE Georges
1977 STROTZKY Nicolas ; CLARKE M. Robert	1985 PELT Jean Marie ; MEURGUE Geneviève
1978 PENEL Charles	1986 HAGENE Bernard ; JANTZEN Réal
1979 ARVONNY Maurice	1987 Le journal "LA RECHERCHE"
1980 LEVY-LEBLOND Jean-Marc	

1988 DELIGEORGES Stéphane	2001 CHOMAZ Philippe
1989 MAURY Jean Pierre	2002 BOULANGER Philippe
1990 LEGLU Dominique	2003 DARCHE Michel
1991 PANSARD-BESSON Robert	2004 LEHOUCQ Roland
1992 MAITTE Bernard	2005 MASHAAL Maurice et REMY Sophie
1993 FAVIER Marie Noelle	2006 BRAHIC André
1994 BENARROCHE Marcel	2007 CABARET Michel
1995 AUGEREAU Jean François	2008 COURTY Jean-Michel et KIERLIK Edouard
1996 COHEN-TANNOUDJI Gilles	2009 CADEVILLE Marie- Claire et MATHIOT Jean-François
1997 KLEIN Etienne	2010 VIDARD Mathieu
1998 ICIKOVICS Jean-Pierre	2011 BOBROFF Julien
1999 MONCHICOURT M.O.	2012 SAVOIE Denis
2000 FERRIOT Dominique	

PRIX YVES ROCARD

Ce prix a été créé en 1992 . Il récompense un transfert de technologie réussi entre un laboratoire de recherche et une entreprise. Il est remis à l'Exposition de Physique.

1992 DREVILLON Bernard ; BENFERHAT Ramdane	FALCOZ Franck ; GEORGES Patrick
1993 FAVRE François ; LE GUEN Daniel ; DISDIER Laurent ; GATTI Daniel	1999 DUBOIS Jean-Marie et équipe SITRAM
1994 SIMERAY Janick	2000 MENAND Alain ; BLAVETTE Didier ; DA COSTA Gérald ; DECONIHOUT Bernard et équipe CAMECA
1995 AUBERT Jean ; SCHWEBEL Christian	2001 HOSTEN Bernard
1996 ZYSS Joseph ; LEDOUX Isabelle ; KAJZAR François ; BUCCHIA Marc	2002 DABAS Michel ; MENELLE Alain ; Sté GEOCARTA ; CILAS
1997 BERGER Geneviève ; LAUGIER Pascal	2003 GIBART P. ; FAURIE J.P. ; BEAUMONT B. ;
1998 BALEMBOIS François; BRUN Alain ;	



2004 ROBERT J.L. ; CONTRERAS S. ; KOBBI F. ; MOSSER V.	NICOT Ch. ; SCHUHL A.
2005 DELAGNES E. ; BRETON D. ; PION F.	2011 FINK Mathias ; TANTER Mickael ; SOUQUET Jacques ; BERCOFF Jérémy
2006 BERGE Bruno	2012 de RANGO P. ; FRUCHART D. ; MIRAGLIA S. ; MARTY P. ; JEHAN M.
2007 GIERAK J. et JEDE R.	2014 CHRETIEN Pascal SCHNEEGANS Olivier HOUZE Frédéric PELLERIN Didier
2008 CHANTELOUP J.C ; GUERINEAU N. ; PRIMOT J. ; VELGHE S. ; WATTELLIER B.	
2010 ALNOT P. ; DURET Ch. ; HEHN M. ;	

* MÉDAILLE RAMMAL

*Cette médaille, créée en 1993 par la Société Française de Physique et la Fondation de l'École Normale Supérieure, honore la mémoire du physicien libanais Rammal RAMMAL, brillant chercheur au CNRS, disparu prématurément en 1991, à l'âge de trente-neuf ans (*Cette médaille n'est plus décernée)*

1993 VIRASORO Miguel	1996 VELARDE Manuel
1994 SENGÖR Celal	1997 EL NADI Loftia
1995 CHARFI Faouzia ; BOUCHRIHA Habib	

* PRIX ALAIN BRELOT

Ce prix, créé en mars 1975 par décision du Conseil de la Société Française de Physique, sur proposition de la famille d'Alain BreLOT, Maître-assistant à Paris, mort dans un accident aérien, est destiné à récompenser l'auteur d'un travail de physique de la matière condensée ayant soutenu sa thèse de doctorat d'état dans les deux années précédant celle d'attribution du prix. Il est décerné sur proposition du jury du prix AnceL auquel est adjoint le

président du jury du prix Aimé Cotton.
attribué)

*(*Ce prix n'est plus*

1975	THEETEN J.B.	1983	PORTE G.
1976	FARGES J.P.	1984	TERECH P.
1977	PARISSET C.	1985	HUPPERT F.
1978	BALIBAR S.	1986	JEZEQUEL G.
1979	DESSEAUX J.	1987	ABDELBAK
1980	RABIER J.		AMBARI
1981	MATHIEU P.	1988	BIGOT J.E.
1982	WESFREID J.E.		

*** PRIX FÉLIX ESCLANGON**

Décerné à un Physicien travaillant dans un domaine de recherche appliquée.

Créé par décision du Conseil de la SFP lors de sa réunion du 17/12/56, ce prix était destiné à récompenser, tous les deux ans, un travail dans le domaine de l'électricité. Le domaine d'attribution du prix a été étendu à l'ensemble de la recherche appliquée.

*Le 16/10/71, le Conseil décidait de séparer ce prix en deux: un nouveau prix, le prix FOUCAULT, pour les travaux de Physique appliquée, le Prix ESCLANGON étant désormais destiné plus particulièrement à récompenser des travaux de physique instrumentale. (*Ce prix n'est plus attribué.)*

1957	BOULLLOUD A.	1971	SAKUMA M.
1959	GARRETA O.	1972	BONJOUR Emmanuel
1960	DELLOUE Jean	1974	LABEYRIE Antoine
1961	BENOIT G.H.	1975	HARTMANN Francis
1962	SAUZADE Michel	1976	QUENZER Alain
1963	SLODZIAN Georges	1977	SERRA Jean
1964	MERGAULT P.	1978	ALLEMAND Robert
1965	BONNEFILLE R.	1979	DELHAYE Michel ;
1966	LAGASSE J.		DA SILVA Edouard
1967	GARTNER Elie	1981	VERON M.
1968	LACOSTE Robert	1982	THEETEN Jean
1969	HENRY Lucien		Bernard
1970	VAROQUAUX Eric	1983	LACLARE Jean Louis

1984 GIRARD André ;
 BESSON Jean
 1985 PIGEON M.
 1986 ASKENAZY Salomon
 1987 CLERC Michel ;
 SALVETAT Gérard ;
 WEURLERSSE Jean-Marc
 1988 GIDON Serge
 1989 FONTANELLA J.-
 Claude
 1990 SAINT JAMES H. ;

DARRASSE Luc
 1991 CLAUDET Gérard
 1992 LEFEVRE Hervé
 1993 ROPERT Annick
 1994 CHAMBARET Jean
 Paul
 1995 BLAVETTE Didier ;
 DECONIHOUT Bernard
 1996 ELIAS Georges
 1997 BEAUDIN Gérard

* PRIX LÉON FOUCAULT

*Décerné pour un travail de physique appliquée. Ce prix a été créé par décision du Conseil du 16 octobre 1971. (*Ce prix n'est plus attribué)*

1972 MARIE Gérard
 1973 AUZEL François
 1974 MARCHAL Philippe
 1975 BORGHINI Michel
 1976 TARAN Jean- Pierre
 1977 TROTEL Jacques
 1978 MIRCEA Andrei Stephan
 1979 LEBAILLY Jean
 1980 VIANNAY Stéphane
 1981 BACAL Marthe
 1982 HARENG Michel
 1983 JOUVE Hubert
 1984 BOULEY Jean Claude
 1985 CAMPARGUE Roger
 1986 AGERON M.

1987 POULAIN Michel
 1988 DESTEFANIS Gérard
 Louis
 1989 Le BIHAN Denis
 1990 MARFAING Yves ;
 TRIBOULET Robert
 1991 ROSENCHER
 Emmanuel
 1992 BIGAN Erwan ;
 ALLOVON Michel
 1993 ATTAL-TRETOU
 Brigitte
 1994 VALETTE Serge
 1995 FINK Mathias
 1996 PUECH Vincent

* PRIX IBM

Ce prix est décerné par la Société IBM à un jeune physicien de l'ordre de 35 ans, avec une limite stricte de 38 ans, au premier janvier de l'année d'attribution.

*Le domaine couvre toute la physique sans limitation de spécialité. (*Ce prix n'est plus attribué)*

1984 CASTAING Bernard
1985 DERRIDA Bernard
1986 COMBES Françoise
1987 ZISS Joseph
1988 DELANDE Dominique

1989 FAYARD Louis
1990 VOISIN Paul
1991 CROQUETTE Vincent
1992 FAUVE Stephan

*** PRIX JEUNE CHERCHEUR IBM**

Décerné à un jeune physicien ayant soutenu sa thèse de doctorat dans un des domaines de la physique au cours de l'année universitaire précédente.

*(*Ce prix n'est plus attribué)*

1989 BOUCHAUD Jean-
Philippe
1990 TUFFIGO Hélène

1991 HELLO Patrice
1992 BRETENAKER Fabien

Membres d'Honneur

1970	GELL-MANN Murray
1996	EDWARDS Sir Sam
1996	RUBBIA Carlo
1997	ARMBRUSTER Peter
1997	SILK Joseph
1998	AMIT Daniel
2000	ALTARELLI Massimo
2000	DONIACH Sébastien
2001	SHECHTMAN Dan
2002	de WITT Cécile
